

# Bulletin Municipal 2019



Chers Administrés,

Je voudrais, à l'occasion de ce nouveau bulletin municipal, avec l'ensemble des élus et du personnel, vous souhaiter tous nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année.

Que 2020, vous apporte joie, bonheur et santé.

Vous trouverez dans ce bulletin, dernier du mandat, l'actualité de notre commune. Vous pourrez aussi y découvrir les grandes lignes du budget 2019. Les besoins sont nombreux, les idées ne manquent pas mais il est nécessaire de faire des choix et établir des priorités.

En 2019, les travaux d'accessibilité à la Salle des Fêtes ont été terminés et quelques travaux de voirie ont été réalisés.

Du 16 Janvier au 15 Février a lieu le recensement de la population sur la commune, Cécile RAUCQ, a été recrutée comme Agent Recenseur, je vous demanderais de lui réserver le meilleur accueil. Votre participation est essentielle, c'est un devoir civique, simple et utile. La réponse par Internet est à privilégier.

Daniel MENON, Maire

***Mairie de Roquefort 32390***  
***Tél : 05-62-64-31 55 / Fax : 05-62-62-56-61***

## ETAT CIVIL 2019

### **Naissances :**

- Emma, Jade, Louise BENQUET le 3 Janvier
- Batiste, Patrick MESTRE le 7 Juin
- Hugo LATTERRADE le 5 Juillet
- Romy BOUSIGON le 12 Octobre
- Liya, Céline MAHBALI le 14 Octobre

### **Mariages :** Néant

### **Décès :**

- Bruno GASPAROTTO le 19 Mai
- Albert URIZZI le 23 Juillet
- Raoul CASALE le 12 Décembre

Cette année encore, nous avons perdu des êtres chers. Le doyen, Bruno Gasparotto s'est éteint à l'âge de 98 ans. Albert URIZZI, nous a quittés à l'âge de 88 ans et Raoul CASALÉ, parti bien trop jeune à l'âge de 70 ans, employé municipal de la commune de 2001 à 2015. A chacune de leurs familles, nous adressons nos bien sincères condoléances.

## LISTES ELECTORALES



### **Votre inscription en ligne sur les listes électorales : possible pour toutes les communes**

Il est rappelé à tous les Roquefortois que pour pouvoir voter il faut être inscrit sur la liste électorale.

Depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 2019, la liste électorale est modifiable toute l'année. L'inscription peut se faire jusqu'au 7 février 2020

- ° soit directement par INTERNET sur un fichier INSEE
- ° soit à la mairie

Il est dans les deux cas nécessaire de se munir d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.

## RECENSEMENT POPULATION 2020

Vous allez être recensés cette année 2020. Cécile RAUQ, Agent Recenseur, se présentera prochainement chez vous. Elle vous demandera de répondre à l'enquête sous quelques jours, et vous proposera de le faire sur internet. Elle vous remettra à cet effet des codes personnels pour vous faire recenser en ligne sur [www.le-recensement-et-moi.fr](http://www.le-recensement-et-moi.fr).

Si vous ne pouvez pas répondre par internet, vous pourrez toutefois utiliser des questionnaires papier que votre Agent Recenseur viendra récupérer.

### *À QUOI SERT LE RECENSEMENT ?*

Le recensement permet de connaître le nombre de personnes qui vivent en France.

Il détermine la population officielle de chaque commune. De ces chiffres découle la participation de l'État au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante. La connaissance précise de la répartition de la population sur le territoire permet d'ajuster l'action publique aux besoins des populations : décider des équipements collectifs nécessaires (écoles, maisons de retraite, etc.), préparer les programmes de rénovation des quartiers, déterminer les moyens de transport à développer...

**Votre participation est essentielle. Elle est rendue obligatoire par la loi, mais c'est avant tout un devoir civique, utile à tous.**

### *DES RÉPONSES STRICTEMENT CONFIDENTIELLES*

Votre Agent Recenseur est tenu au secret professionnel, il est muni d'une carte officielle qu'il doit vous présenter. Je vous remercie de lui réserver le meilleur accueil. Vos réponses resteront confidentielles. Elles seront remises à l'Insee pour établir des statistiques rigoureusement anonymes, conformément aux lois qui protègent votre vie privée.

**Le recensement est organisé du 16 janvier au 15 février 2020. Pour faciliter le travail de l'agent recenseur, il vous sera demandé de répondre rapidement après son passage.**

Le recensement de la population est gratuit, ne répondez pas aux sites qui vous réclameraient de l'argent.

Merci pour votre compréhension.



**LE RECENSEMENT SE DÉROULE DANS VOTRE COMMUNE DU 16 JANVIER AU 15 FÉVRIER 2020**

SE FAIRE RECENSER EST UN GESTE CIVIQUE, SIMPLE ET UTILE À TOUS

[www.le-recensement-et-moi.fr](http://www.le-recensement-et-moi.fr)



## CHANTIERS LOISIRS 2019

Jeudi 25 juillet, c'était la fin de la semaine de « chantiers loisirs » pour 10 jeunes de 14-17 ans originaires de Roquefort et Peyrusse-Massas.

Au programme : la peinture des murs de la salle des fêtes de Roquefort et la fabrication d'un hôtel à insectes pour Peyrusse-Massas.

Ces jeunes étaient encadrés par Médhi, animateur au Grand Auch Cœur de Gascogne ; Francis Laborde, employé communal ; Jocelyne Laborde, Alain Burnichon, Maïté Pellefigue et Daniel Menon présents au long de cette semaine.

En contrepartie, les jeunes ont eu à faire le choix entre différents packs :

- Packs (loisirs, cinémas)
- Packs apprentissages à la conduite
- Packs camp : séjour à la mer, canyoning et plongée
- Packs culture basque

Les bourses ont été remises par Julien Agostini, responsable des chantiers loisirs et en présence des maires des 2 communes.

Ce dernier jour, les 2 communes ont offert un repas grillades à tous ceux qui ont participé à l'opération.



## CEREMONIES COMMÉMORATIVES 2019

### 🇫🇷 Cérémonie du 11 Novembre 2019

Lundi 11 Novembre, le Conseil Municipal, les enfants de l'école et la population se sont joints à la cérémonie pour la commémoration du 101<sup>ème</sup> anniversaire de l'armistice 1918, avec un dépôt de gerbe et des petits bouquets amenés par les enfants au monument aux morts. M. le Maire et les enfants de l'école ont lu le message à la nation puis l'appel des soldats du village « Morts pour la France ». Une minute de silence a été observée puis le vin d'honneur a été servi à la Salle des Fêtes.



## BUDGET PARTICIPATIF GERSOIS

Avec le Budget Participatif Gersois, le Conseil Départemental propose aux gersois une véritable réflexion démocratique en leur donnant la parole. Dans ce cadre, les citoyens peuvent voter pour les projets déposés par eux-mêmes ou des associations. L'idée doit bénéficier au Gers et être d'intérêt collectif (elle ne doit pas permettre au porteur de projet d'en tirer un profit personnel).

Pour la deuxième édition du Budget Participatif, 416 projets ont été soumis au vote. Le Comité des Fêtes de Roquefort avait comme projet la mise en place d'un défibrillateur sous le porche de la mairie.

Il a eu l'agréable surprise d'être retenu.



## MSAP des "PORTES OUVERTES"

A l'occasion de la Semaine Nationale des « portes ouvertes » des maisons de services au public (MSAP) qui ont eu lieu du 7 au 12 octobre, Sandra BERLESE est venue rencontrer le public de Roquefort le Mardi 8 Octobre.

Une action dans le cadre d'une animation « MSAP hors les murs » afin de faire connaître au mieux les missions d'une MSAP.



La Maison des Services Au Public existait depuis 2007 à Jégun sous le nom de Relais de Services Publics. Elle a pour finalité d'offrir aux usagers un lieu d'accueil et d'accompagnement, leur permettant d'obtenir des renseignements administratifs divers et d'effectuer des démarches multiples. Elle assure le relais vers les administrations et services partenaires.

Un agent d'accueil est là pour vous aider

- ✚ Vous donner une information de premier niveau
- ✚ Vous accompagner dans la constitution de vos dossiers
- ✚ Vous permettre l'accès aux sites des partenaires, d'effectuer vos déclarations en ligne
- ✚ Faire le lien avec les services partenaires pour l'obtention d'un rendez-vous (web entretien), de renseignements sur des questions plus précises
- ✚ Vous orienter vers les autres services adéquats si la demande relève d'autres compétences

### Lancement de la première OPAH Intercommunale – Grand Auch Cœur de Gascogne

## Accompagnement, conseil et expertise gratuit pour l'habitat



L'Agglomération du Grand Auch Cœur de Gascogne lance sa première OPAH, Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat pour une durée de 3 années + 2 années complémentaires. Les propriétaires occupants modestes et bailleurs des 34 communes de l'intercommunalité peuvent désormais bénéficier de financements complémentaires sous certaines conditions et d'un accompagnement gratuit dans leur démarche de rénovation de leur(s) logement(s) : conseils, recommandations de travaux, montage de dossier de demande de subvention, plan de financement...

Cette OPAH intercommunale ambitionne de soutenir l'amélioration de 270 logements de propriétaires occupants et de 75 logements locatifs. Elle vise également la réalisation de 3 objectifs principaux :

- Réduire la consommation énergétique et améliorer le confort thermique des logements ;
- Favoriser le maintien au domicile des personnes en perte d'autonomie ;
- Résorption de l'habitat dégradé et insalubre.

**Lieu d'information et d'orientation pour tous les publics, l'animation de cette opération d'aide à l'amélioration de l'habitat sur le territoire a été confiée à la Maison du Logement.**

En matière de logement, une multitude d'aides, de services et d'organismes existent et il n'est pas toujours facile de s'y retrouver. C'est pour simplifier les démarches dans le domaine de l'habitat et mieux accompagner les habitants du territoire que l'Agglomération Grand Auch Cœur de Gascogne a mandaté la Maison du Logement. Avec le statut d'association loi 1901, elle apparaît aujourd'hui comme un « guichet unique » qui renseigne tous les publics.

**Une assistance administrative, technique et financière, un service gratuit pour conseiller et accompagner**

Outre sa mission première d'accueil et d'orientation sur toutes les questions liées au logement, la Maison du Logement assure le suivi de toutes les opérations d'aide à l'amélioration de l'habitat conduites sur l'agglomération. L'équipe assure une assistance administrative et technique gratuite. Elle conseille ainsi les propriétaires sur toutes les questions d'amélioration de l'habitat, notamment en matière de rénovation énergétique, d'adaptation du logement des personnes en situation de vieillissement ou de handicap et de traitement de l'habitat dégradé et indigne.

## Où et comment se renseigner ?



Accueil-information-conseil-expertise



La Maison du Logement, située au 7 bis rue Gambetta - 3<sup>ème</sup> étage - à AUCH vous accueille du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 18h. Vous pouvez les joindre par téléphone au 05 62 05 52 80 ou par mail : [contact@maisonlogement.com](mailto:contact@maisonlogement.com).

**L'équipe sera bientôt présente au plus proche de vous !**

## **Accueil**

Le CLIC est le lieu d'information, d'orientation, de conseil et d'accompagnement des personnes âgées de plus de 60 ans, des personnes en situation de handicap et des aidants.

Le CLIC est un service du Conseil départemental du Gers qui peut vous recevoir sur leurs lieux de permanence ou se déplacer à votre domicile.

### **Missions pour le public de plus de 60 ans**

- **Réaliser une évaluation personnalisée de vos besoins et vous accompagner dans les démarches,**
- **Informé, orienter, accompagner sur les aides favorisant votre maintien à domicile :**

portage des repas, téléassistance, aménagement du logement, tous autres services adaptés à vos besoins, information et accompagnement sur vos droits (dossier de demande APA, mesure de protection, pension de réversion).

- **Informé, orienter, accompagner dans l'entrée en établissement :** EHPAD, résidence autonomie et toutes autres solutions d'hébergement permanent ou temporaire
- **Conseiller et accompagner vos aidants.**

### **Missions pour les personnes en situation de handicap**

- **Accueillir les personnes en situation de handicap et leurs aidants, les informer et les accompagner sur leurs droits MDPH :**

ressources (Allocation aux Adultes Handicapés...), accessibilité (Carte Mobilité Inclusion, stationnement, invalidité, priorité), maintien à domicile (aide humaine, aide technique, aménagement du logement...), insertion professionnelle et scolaire, orientation vers les établissements et services adaptés

### **Missions sur le territoire**

- **Informé et sensibiliser sur les problématiques liées au vieillissement**
- **Promouvoir les actions collectives de prévention, d'éducation à la santé, d'aide aux aidants**

## **Le CLIC 32 vous accueille dans la proximité**

- Les CLIC d'Auch (Place du Maréchal Lannes), Nogaro, Condom, Fleurance, L'Isle-Jourdain et Mirande relèvent de la compétence du Conseil départemental du Gers.

# FINANCES COMMUNALES

## BUDGET PRINCIPAL 2018-2019

<b>FONCTIONNEMENT</b>		
<b>COMPTE ADMINISTRATIF 2018</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>BUDGET PRIMITIF 2019</b>
<b>MONTANT</b>		<b>MONTANT</b>
32 297,08	Charges à caractère général	40 730,98
34 467,17	Charges de personnel	36 500,00
56 890,55	Autres charges de gestion courante	45 992,09
13 571,46	Charges financières	16 954,93
	Virement à la section d'investissement	13 350,00
<b>137 226,26</b>	<b>TOTAUX</b>	<b>153 528,00</b>
<b>RECETTES</b>		
	Produits des services	1 140,00
71 379,13	Impôts et taxes	65 833,00
57 136,51	Dotations et participations	62 932,08
10 448,00	Autres produits de gestion courante	10 448,00
8 478,45	Atténuation de charges	12 000,00
2 135,97	Produits exceptionnels	1 020,00
	Résultat reporté	154,92
<b>149 578,06</b>	<b>TOTAUX</b>	<b>153 528,00</b>

<b>INVESTISSEMENT</b>		
<b>COMPTE ADMINISTRATIF 2018</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>BUDGET PRIMITIF 2019</b>
<b>MONTANT</b>		<b>MONTANT</b>
16 493,35	Immobilisations corporelles	
57 115,13	Immobilisations en cours	28 414,46
9 069,60	Opérations financières	14 723,66
15 771,82	Résultat reporté	19 221,88
<b>98 449,90</b>	<b>TOTAUX</b>	<b>62 360,00</b>
<b>RECETTES</b>		
	Solde d'exécution	
7 346,63	Recettes d'équipement Subventions	9 675,00
4 759,81	Opérations financières-FCTVA-TA	10 138,12
	Immobilisations corporelles	
38 000,00	Emprunt	17 000,00
29 121,58	Affectation de résultat	12 196,88
	Virement de la section d'exploitation	13 350,00
<b>79 228,02</b>	<b>Totaux</b>	<b>62 360,00</b>

Les subventions de fonctionnement accordées aux associations : 4 332,09 €

(Maxi'Mômes 500 €, La Boule Roquefortoise 100 €, Amicale des Sapeurs Pompiers d'Auch 65 €, Société de Chasse 1 000 €, Comité des Fêtes 2 100 €, Association des Maires du Gers 167,09 €, Coopérative Scolaire Roquefort 400 €)

## BUDGET ASSAINISSEMENT 2018-2019

<b>FONCTIONNEMENT</b>		
<b>COMPTE ADMINISTRATIF 2018</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>BUDGET PRIMITIF 2019</b>
<b>MONTANT</b>		<b>MONTANT</b>
2 120,65	Charges à caractère général	3 108,82
5 110,06	Charges de personnel	7 000,00
	Résultat reporté	
7 345,29	Opération d'ordre entre sections	10 221,18
<b>14 576,00</b>	<b>TOTAUX</b>	<b>20 330,00</b>
	<b>RECETTES</b>	
507,73	OD de transfert section	507,73
19 467,35	Produits des services	8 298,23
2 888,00	Subventions d'exploitation	2 800,00
436,96	Résultat reporté	8 724,04
<b>23 300,04</b>	<b>TOTAUX</b>	<b>20 330,00</b>

<b>INVESTISSEMENT</b>		
<b>COMPTE ADMINISTRATIF 2018</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>BUDGET PRIMITIF 2019</b>
<b>MONTANT</b>		<b>MONTANT</b>
13 467,60	Immobilisations Corporelles	42 651,44
	Opérations financières	
	Emprunt	
507,73	Opérations d'ordre entre sections	507,73
	Résultat reporté	
<b>13 975,33</b>	<b>TOTAUX</b>	<b>43 159,17</b>
	<b>RECETTES</b>	
36 915,03	Solde d'exécution	32 757,99
	Recettes d'équipement Subventions	
2 473,00	Opérations financières-FCTVA-TA	180,00
	Immobilisations Corporelles	
	Emprunt	
	Affectation de résultat	
7 345,29	Opérations d'ordre entre sections	10 221,18
<b>46 733,32</b>	<b>TOTAUX</b>	<b>43 159,17</b>

### Participation assainissement collectif (PAC)

- 3 500 €

### Redevance Assainissement

- Terme Fixe 42 €/an
- Terme variable 0,53 €/m<sup>3</sup> consommé

## **TARIFS DIVERS (fixés par le Conseil Municipal)**

### **I Taxes directes locales 2019**

-  Taxe d'habitation 11,87%
-  Taxe sur le foncier bâti 18,25 %
-  Taxe sur le foncier non bâti 79,24 %

L'augmentation des taux donne un produit supplémentaire de 993 €.

### **II – Locations**

- Logement de l'école : 394 €/mois
- Logement Presbytère : 410 €/mois

### **III - Diverses participations**

#### **Utilisateurs de la Salle des Fêtes (caution de 500 € avec attestation assurance)**

- Sans Chauffage 50 €
- Avec Chauffage 100 €

#### **Utilisateurs du dépositaire communal**

- Gratuit pendant 4 mois
- 1€/jour pour les deux mois suivants
- 155 €/mois à partir du 7<sup>ème</sup> mois

#### **Concessions cimetière**

- 100 € le mètre carré de terrain

Pour information, le défunt peut être inhumé dans les cimetières suivants :

- celui de la commune où le défunt habitait,
- celui de la commune où le défunt est mort,
- celui où est situé le caveau de famille.

#### **Vacations funéraires**

- 20 € par autorisation délivrée

#### **Taxe d'Aménagement**

- 3 % (les abris de jardin sont exonérés de la taxe)

## DECISIONS CONSEIL MUNICIPAL 2019

N°s	DATE	OBJET
1	28/03/2019	Durée et tarifs des concessions de terrain au cimetière à compter du 01/05/2019
2	28/03/2019	Adoption du rapport provisoire de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC)-SDIS
3	28/03/2019	Taxes Locales 2019
4	28/03/2019	Renouvellement Contrat Adjoint Technique Territorial au 01/05/2019
5	28/03/2019	Approbation Compte Gestion 2018 – Budget Général
6	28/03/2019	Approbation Compte Gestion 2018 – Service Assainissement
7	28/03/2019	Approbation Compte Administratif 2018 – Budget Général
8	28/03/2019	Approbation Compte Administratif 2018 – Service Assainissement
9	28/03/2019	Affectation résultats 2018 – Budget Général
10	28/03/2019	Affectation résultats 2018 – Service Assainissement
11	15/04/2019	Subventions de fonctionnement accordées aux associations en 2019
12	15/04/2019	Redevance Assainissement 2019
13	14/06/2019	Réalisation d'un emprunt court terme 17 000 € (attente TVA et subventions) auprès du Crédit Agricole Pyrénées Gascogne
14	14/06/2019	Décisions modificatives n°1 (Budget Assainissement)
15	30/08/2019	Composition du Conseil Communautaire fixé dans le cadre d'un accord local
16	30/08/2019	Renouvellement convention de mise à disposition personnel administratif au SI RPI Lavardens/Roquefort
17	30/08/2019	Convention de partenariat entre la CA GACG et la DDFIP (documentation cadastrale)
18	30/08/2019	Mise en place de PAYFIP (paiement par internet)
19	30/08/2019	Décisions modificatives n°1 (Budget Général)
20	15/04/2019	Amortissement travaux assainissement
21	30/08/2019	Décisions modificatives n°2 (Budget Assainissement)
22	30/08/2019	Décisions modificatives n°2 (Budget Général)
23	30/08/2019	Décisions modificatives n°3 (Budget Général)
24	30/08/2019	Décisions modificatives n°3 (Budget Assainissement)
25	11/12/2019	Décisions modificatives n°4 (Budget Général)
25bis	11/12/2019	Approbation convention de coopération entre la commune et la CA GACG au titre de la gestion du service assainissement collectif
26	11/12/2019	Principe du transfert à l'agglomération GACG des résultats du budget annexe de la compétence « assainissement »
27	11/12/2019	Clôture du budget annexe de la compétence « assainissement »
28	11/12/2019	Adoption du rapport provisoire de CLETC-conception, contractualisation et animation des OPAH
29	11/12/2019	Création d'un emploi temporaire d'agent recenseur
30	11/12/2019	Motion en faveur du maintien de la Trésorerie de Vic-Fezensac